

Règlement du jeu 20071 - JEU SMS CARREFOUR NOVEMBRE 2021

Article 1 – Société Organisatrice

La société Laita, SAS au capital de 1 000 000,00 euros, dont le siège social est situé au 4 RUE BECQUEREL 29200 BREST, enregistrée sous le numéro 380 656 439 du RCS de BREST, (ci-après la « Société Organisatrice ») organise du 6/11/2021 au 29/11/2021 un jeu SMS par Instants Gagnants avec obligation d'achat intitulé « JEU SMS CARREFOUR NOVEMBRE 2021 » ci-après dénommé « L'opération : jeu SMS - RSE Paysan Breton & Carrefour » Numéro 20071.

Article 2 – Conditions de participation

L'Opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise – hors DROM- COM) ci-après le ou les « Participant(s) » à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des sociétés gestionnaires et de contrôle de celle-ci, et de leur famille proche (ascendants et descendants directs, conjoints).

La participation est personnelle et limitée à une seule participation par numéro de téléphone mobile sur toute la durée du jeu. Le Participant doit être le titulaire de l'abonnement téléphonique.

Nul ne peut participer pour le compte d'une autre personne.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera immédiatement exclue de l'Opération sans pouvoir prétendre au bénéfice d'un lot. Les Participants autorisent la Société Organisatrice à faire toute vérification concernant leur identité, adresse et numéro de téléphone.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de trouver l'instant gagnant de façon mécanique ou autre est proscrit, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive du Participant concerné. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

De manière générale, les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation déloyale ou tout comportement frauduleux qui ne serait pas conforme au présent règlement et qui nuirait au bon et normal fonctionnement de l'Opération.

Article 3 – Durée et Modalités de l'Opération - Désignation des gagnants

L'Opération est ouverte du 06/11/2021 au 29/11/2021 inclus.

La participation se fait uniquement par téléphone portable et papier libre, aucun autre mode de participation ne sera pris en compte.

L'Opération est définie sous forme d'instants gagnants (ci-après « Instant(s) Gagnant(s) »). Un Instant Gagnant est défini par une date et une heure, moment précis auquel une dotation est mise en jeu. La dotation reste en jeu jusqu'à ce qu'un Participant remporte ladite dotation. Ainsi, le premier Participant jouant après l'ouverture de l'Instant Gagnant remporte la dotation mise en jeu. Les Instants Gagnants sont définis de manière aléatoire et déposés auprès de l'étude d'huissiers où est déposé le présent règlement.

Dans le cas où plusieurs SMS seraient envoyés lors du même Instant Gagnant, seul le premier SMS enregistré sur le serveur sera considéré comme gagnant.

Comment bénéficiaire de l'offre :

1. Achetez un produit PAYSAN BRETON parmi les références éligibles à l'offre entre le 06/11/2021 et le 29/11/2021 dans un magasin CARREFOUR Hypermarché participant à l'opération.

Les produits à marque Paysan Breton porteurs de l'opération sont :

EAN	DESIGNATION
3412290070071	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Nature 320g
3412290070088	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Nature 460g
3412290070101	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Nature 180g
3412290070385	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Nature taux de sel réduit 150g
3236240070405	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Echalote Ciboulette 150g
3412290070491	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Echalote Ciboulette 275g
3412290071801	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Ail & Fines Herbes 150g
3412290070583	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Ail & Fines Herbes 275g
3412290071870	Le Fromage Fouetté Madame Loïk Figue & Noix 150g
3218930313023	Crêpe Paysan Breton L'Authentique x12
3218930314020	Crêpe Paysan Breton La Vanillée x12
3218938825009	Crêpe Paysan Breton Caramel au beurre salé x6
3412290057713	Crêpe Fourrée Paysan Breton Fondant & Morceaux de chocolat x6
3412290057751	Crêpe Fourrée Paysan Breton Caramel au beurre salé x6
3412290005950	Beurre moulé Paysan Breton La Pointe de sel - lot de 2x250g
3412290016192	Beurre moulé Paysan Breton Doux - lot de 2x250g
3412290016208	Beurre moulé Paysan Breton Demi-sel - lot de 2x250g
3 41229 000137 2	Lait Fermenté Paysan Breton 1L
3 21893 015600 2	Lait Ribot Paysan Breton 1L

Les magasins Carrefour Hypermarchés participant à l'opération sont situés en annexe, à la fin du règlement.

2. Envoyez entre le 06/11/2021 et le 29/11/2021 inclus par SMS « PBCARREFOUR » au 32321 (coût d'un SMS sans surtaxe).
3. Recevez instantanément un SMS vous indiquant si vous avez gagné ou perdu.
4. En cas de SMS gagnant, confirmez votre participation par SMS dans un délai de 72 h en précisant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone).
5. En cas de SMS gagnant, envoyez les éléments suivants à l'adresse de l'opération indiquée ci-dessous au plus tard le 13/12/2021 minuit (cachet de la poste faisant foi) :
 - Un papier libre avec vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, adresse postale complète)
 - L'original du ticket de caisse en entourant impérativement l'enseigne, la date d'achat et le libellé du produit acheté.
 - Le code-barres original découpé qui se trouve sur l'emballage du produit acheté

**JEU SMS CARREFOUR NOVEMBRE 2021
OPERATION 20071
CS 5004
13748 VITROLLES CEDEX**

Passé cette date, le gagnant ne pourra plus prétendre à son gain.

6. Recevez votre gain après vérification de vos preuves d'achat.

Toute information ou coordonnée incomplète, invalide, et/ou présentant une anomalie, ne sera pas prise en considération et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur lot/remise.

Les documents originaux ou copies que vous adressez pour participer à l'Opération ne pourront pas vous être restitués.

Article 4 – Dotations

Les 30 gagnants remporteront chacun 2 bons d'achat d'une valeur unitaire de 500€ (soit un total de 1000€ en bon d'achat par gagnant). Bons d'achat valables au rayon cycle d'une enseigne de sport (vélos électriques, matériel, casques...).

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté, si besoin, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les dotations par un lot de valeur équivalente.

Si vous faites partie des gagnants, vous recevrez vos bons d'achat par e-mail dans un délai de 6 à 8 semaines environ à réception et validation de votre dossier complet et conforme (cachet de la poste faisant foi).

Offre limitée à une seule demande par personne (même nom et/ou même adresse et/ou même numéro de téléphone mobile).

Toutes informations ou coordonnées incomplètes, invalides, et/ou présentant une anomalie, ne seront pas prises en considération et les gagnants perdront alors le bénéfice de leur dotation.

La dotation ne peut donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à leur remplacement ou leur échange contre d'autres biens ou services, pour quelque cause que ce soit. Offre non cumulable avec toutes autres opérations portant sur le même produit.

Article 5 – Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, reporter, compléter ou annuler sans préavis tout ou partie de cette Opération. Elle ne saura en être tenue responsable et aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre. La Société Organisatrice ne saurait non plus être tenue pour responsable de l'encombrement des lignes téléphoniques, de la qualité de l'équipement des Participants, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée si les participations via SMS n'ont pas été enregistrées ou sont impossibles à vérifier ou à décrypter

Notamment, la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour le cas où le service téléphonique serait indisponible pendant la durée de l'Opération ou pour le cas où les informations ou SMS envoyés par des Participants, venaient à être détruits pour une raison qui ne lui serait pas imputable. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au serveur téléphonique.

La Société Organisatrice n'est pas responsable des erreurs, omissions, interruptions, effacements, défauts, retards de fonctionnement ou de transmission, pannes de communication, vol, destruction, accès non autorisé ou modification des participations. La participation à l'Opération implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux téléphoniques, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission par SMS, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau téléphonique.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre l'Opération en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des lots non prévus au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les Participants d'un gain seraient considérés comme nuls et non avendus. En aucun cas, le nombre de lots ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

Il est également précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects issus d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin de l'Opération, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au serveur téléphonique. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement téléphonique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au serveur téléphonique et la participation à l'Opération se fait sous leur entière responsabilité.

Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs lots.

Article 6 – Remboursement des frais de participation

Les frais liés à la participation, affranchissement de la demande et coût du SMS ne sont pas remboursés.

Article 7 – Dépôt et Acceptation du Règlement

La participation à l'Opération implique l'acceptation pleine et entière du règlement de l'Opération.

Le présent règlement est déposé chez Maître Bianchi, Huissier de Justice Associé au sein de la **SCP SYNERGIE HUISSIERS 13, 21 rue Bonnefoy à 13006 MARSEILLE**, et disponible sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur (base 20 g) adressée pendant la période d'ouverture du Jeu et jusqu'au **06/12/2021** au plus tard (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse du Jeu : **JEU SMS CARREFOUR NOVEMBRE 2021 - OPERATION 20071 - CS 5004 - 13748 VITROLLES CEDEX**.

Le Règlement est mis à la disposition de tout Participant à l'Opération à l'adresse suivante : <https://www.paysanbreton.com/fr> (rubrique « en ce moment »).

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse n'être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 8 – Données à caractère personnel

8.1 – Données récoltées pour la participation à l'Opération

Les données à caractère personnel des Participants recueillies pour la participation au Jeu (prévu par l'article 3 ci-avant du Règlement) sont collectées et destinées, dans la limite de leurs attributions, à la Société Organisatrice et à son sous-traitant HIGHCO DATA (RCS AIX-EN-PROVENCE 403 096 670) (ci-après le « Prestataire ») pour la gestion et le développement marketing du Jeu, la détermination des gagnants et l'acheminement des dotations. Les données à caractère personnel sont conservées durant toute la période de l'Opération + un an maximum après la clôture de l'Opération

8.2 – Traitement des données à caractère personnel

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" et du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »), les données à caractère personnel collectées par la Société Organisatrice, responsable de traitement, dans le cadre du Jeu sont celles listées en :

- Article 3 pour la participation à l'Opération et la détermination des gagnants ;

La base légale du traitement est fondée sur le consentement des personnes concernées. Le délégué à la protection des données personnelles de la Société Organisatrice est dpo@laita.fr.

Les Participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification, d'effacement et à la limitation du traitement sur les informations les concernant, d'un droit d'opposition à la portabilité, à la prospection ou pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (en France) et d'un droit de définir des directives relatives au sort de leurs données à caractère personnel après leur mort en s'adressant par mail à l'adresse suivante : serviceconsommateur@laita.fr ou par adresse postale à l'adresse postale suivante : Service communication Paysan Breton - LAITA – 4 rue Henri Becquerel 29806 BREST CEDEX 9.

Cette demande devra comprendre la copie d'une pièce d'identité du Participant (qui sera uniquement utilisée pour l'exercice de ses droits).

Pour plus d'informations sur la politique de confidentialité de la Société Organisatrice : <https://www.paysanbreton.com/fr/politique-protection-donnees>.

Article 9 – Litiges

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant cette opération, vous pouvez contacter la Hotline du Prestataire à : <https://conso.highco-data.fr/>.

ANNEXE

Liste des magasins Carrefour Hypermarchés participant à l'opération

CARREFOUR AIRE S/LA LYS
CARREFOUR AIX EN PROVENCE
CARREFOUR AJACCIO -FINOSELLO
CARREFOUR ALENCON CONDE S/S
CARREFOUR AMIENS
CARREFOUR ANGERS GD MAINE
CARREFOUR ANGERS ST SERGE
CARREFOUR ANGLLET
CARREFOUR ANGOULINS
CARREFOUR ANNECY
CARREFOUR ANTIBES
CARREFOUR ARMENTIERES
CARREFOUR ATHIS MONS
CARREFOUR AUBERVILLIERS
CARREFOUR AUCH (IN)
CARREFOUR AUCHY LES MINES
CARREFOUR AULNAY S/S BOIS
CARREFOUR AURILLAC
CARREFOUR AVIGNON
CARREFOUR AVRANCHES
CARREFOUR BARENTIN
CARREFOUR BAYEUX
CARREFOUR BAYONNE
CARREFOUR BELLEGARDE S/VALSERI
CARREFOUR BEAUCAIRE
CARREFOUR BEAUNE
CARREFOUR BEAUVAIS SUD
CARREFOUR BEAUVAIS -MANDELA
CARREFOUR BEGLES
CARREFOUR BELLEY
CARREFOUR BERCK
CARREFOUR BERCY 2
CARREFOUR CHALEZEULE
CARREFOUR BESANCON VALENTIN
CARREFOUR BOURG EN BRESSE
CARREFOUR BOURGES
CARREFOUR BREST
CARREFOUR BRIVE LA GAILLARDE
CARREFOUR CAEN
CARREFOUR CAHORS (IN)
CARREFOUR CALAIS
CARREFOUR CARCASSONNE
CARREFOUR CARRE SENART
CARREFOUR CHALON S/SAONE NORD

CARREFOUR CHALON S/SAONE SUD
CARREFOUR CHALONS EN CHAMPAGNE
CARREFOUR CHAMBERY BASSENS
CARREFOUR CHAMBERY CHAMNORD
CARREFOUR CHAMBOURCY
CARREFOUR CHAMPS S/MARNE
CARREFOUR CHARLEVILLE MEZIERES
CARREFOUR CHARTRES
CARREFOUR CHATEAU THIERRY
CARREFOUR CHATEAUNEUF LES MART
CARREFOUR CHATEAUROUX
CARREFOUR CHELLES
CARREFOUR CHERBOURG
CARREFOUR CHOLET
CARREFOUR CLAYE SOUILLY
CARREFOUR CLUSES
CARREFOUR COLLEGIEN
CARREFOUR CONDE S/L'ESCAUT
CARREFOUR COQUELLES
CARREFOUR CRECHES S/SAONE
CARREFOUR CRETEIL
CARREFOUR CUSSET
CARREFOUR DAX
CARREFOUR DENAIN
CARREFOUR DIGNE LES BAINS
CARREFOUR DIJON
CARREFOUR DOUAI/FLERS
CARREFOUR DRAGUIGNAN
CARREFOUR DRANCY
CARREFOUR ECULLY
CARREFOUR EPERNAY
CARREFOUR EPINAL-JEUXEY
CARREFOUR ETAMPES
CARREFOUR EVREUX GUICHAINVILLE
CARREFOUR EVRY
CARREFOUR FECAMP
CARREFOUR FERNEY VOLTAIRE
CARREFOUR FEURS
CARREFOUR FLINS S/SEINE
CARREFOUR FOUGERES
CARREFOUR FOURMIES
CARREFOUR FRANCHEVILLE
CARREFOUR GENNEVILLIERS
CARREFOUR GIVORS
CARREFOUR GOUSSAINVILLE
CARREFOUR GRENOBLE -GD PLACE
CARREFOUR GRENOBLE-MEYLAN
CARREFOUR GRUCHET LE VALASSE

CARREFOUR GUERET
CARREFOUR GRACES GUINGAMP
CARREFOUR HAZEBROUCK
CARREFOUR HEROUVILLE ST CLAIR
CARREFOUR ISSOIRE
CARREFOUR IVRY S/SEINE
CARREFOUR LA CIOTAT
CARREFOUR LA ROCHE S/YON
CARREFOUR LA VILLE DU BOIS
CARREFOUR LABEGE
CARREFOUR LAON
CARREFOUR LATTES
CARREFOUR LAVAL
CARREFOUR LE CRES -RN113
CARREFOUR LE MANS
CARREFOUR LES ULIS
CARREFOUR LESCAR
CARREFOUR LESPARRE MEDOC
CARREFOUR L'HAY LES ROSES
CARREFOUR LIBOURNE
CARREFOUR LIEVIN
CARREFOUR LILLE (EURALILLE)
CARREFOUR LIMAY
CARREFOUR BOISSEUIL
CARREFOUR L'ISLE ADAM
CARREFOUR L'ISLE D'ABEAU
CARREFOUR LOMME
CARREFOUR LORIENT
CARREFOUR LORMONT
CARREFOUR LYON CONFLUENCE
CARREFOUR LA PART DIEU(LYON)
CARREFOUR MABLY
CARREFOUR MARGENCEL
CARREFOUR MARSEILLE BONNEVEINE
CARREFOUR MARSEILLE GD LITTORA
CARREFOUR MARSEILLE LE MERLAN
CARREFOUR MAUBEUGE
CARREFOUR MERIGNAC
CARREFOUR MONACO
CARREFOUR MONDEVILLE
CARREFOUR MONT DE MARSAN
CARREFOUR MONT ST AIGNAN
CARREFOUR MONTELMAR
CARREFOUR MONTEREAU FAULT YONN
CARREFOUR MONTESSON
CARREFOUR MONTIGNY LES CORMEIL
CARREFOUR MONTLUCON
CARREFOUR MONTREUIL

CARREFOUR MOULINS
CARREFOUR MULHOUSE ILLZACH
CARREFOUR NANTES BEAUJOIRE
CARREFOUR NANTES BEAULIEU
CARREFOUR ST HERBLAIN
CARREFOUR NARBONNE
CARREFOUR NEVERS MARZY
CARREFOUR NICE-LINGOSTIERE
CARREFOUR NICE-TNL
CARREFOUR NIMES OUEST
CARREFOUR NIMES SUD
CARREFOUR NIORT
CARREFOUR NOISY LE GRAND
CARREFOUR OLLIOULES
CARREFOUR ORANGE
CARREFOUR ORLEANS
CARREFOUR ORMESSON S/MARNE
CARREFOUR PAIMPOL
CARREFOUR PARIS AUTEUIL
CARREFOUR CLAIRA
CARREFOUR PERPIGNAN
CARREFOUR PLOUZANE
CARREFOUR PONTAULT COMBAULT
CARREFOUR PORT DE BOUC
CARREFOUR PORTET S/GARONNE
CARREFOUR PUGET S/ARGENS
CARREFOUR QUETIGNY
CARREFOUR QUIMPER
CARREFOUR RAMBOUILLET
CARREFOUR REIMS CERNAY
CARREFOUR REIMS TINQUEUX
CARREFOUR RENNES ALMA
CARREFOUR CESSON SEVIGNE
CARREFOUR RETHEL
CARREFOUR RIOM
CARREFOUR ROMORANTIN LANTHENAY
CARREFOUR ROSNY S/S BOIS
CARREFOUR BELLE EPINE-RUNGIS
CARREFOUR SALAISE S/SANNE
CARREFOUR SALLANCHES
CARREFOUR SANNOIS
CARREFOUR SARAN
CARREFOUR SARTROUVILLE
CARREFOUR SEGNY
CARREFOUR SENS MAILLOT
CARREFOUR SENS-VOULX
CARREFOUR SERIGNAN
CARREFOUR SETE-BALARUC

CARREFOUR SEVRAN
CARREFOUR SOYAUX
CARREFOUR ST ANDRE LES VERGERS
CARREFOUR ST BRICE S/S FORET
CARREFOUR ST BRIEUC LANGUEUX
CARREFOUR ST CLEMENT DE RIVIER
CARREFOUR ST DENIS
CARREFOUR STE MAXIME
CARREFOUR ST EGREVE
CARREFOUR ST JEAN DE LUZ (IN)
CARREFOUR ST JEAN DE VEDAS
CARREFOUR ST MARD
CARREFOUR ST MALO
CARREFOUR ST MARTIN AU LAERT
CARREFOUR ST PIERRE DES CORPS
CARREFOUR ST POL S/MER
CARREFOUR ST QUENTIN EN YVELIN
CARREFOUR ST RENAN
CARREFOUR STAINS
CARREFOUR STE GENEVIEVE DES BO
CARREFOUR TARNOS (IN)
CARREFOUR THIERS
CARREFOUR THIONVILLE
CARREFOUR TOULON GRAND VAR
CARREFOUR TOULON MAYOL
CARREFOUR TOULOUSE
CARREFOUR TOUQUES
CARREFOUR TOURVILLE LA RIVIERE
CARREFOUR TRANS EN PROVENCE
CARREFOUR LA CHAPELLE ST LUC
CARREFOUR UZES
CARREFOUR AULNOY LES VALENCIEN
CARREFOUR VANNES
CARREFOUR VAULX EN VELIN
CARREFOUR VENETTE
CARREFOUR VENISSIEUX
CARREFOUR VERNON
CARREFOUR VILLABE
CARREFOUR VILLEFRANCHE DE ROUE
CARREFOUR VILLEJUIF
CARREFOUR VILLENEUVE LA GARENN
CARREFOUR VILLEURBANNE
CARREFOUR VILLIERS EN BIÈRE
CARREFOUR VITROLLES
CARREFOUR VOIRON
CARREFOUR WASQUEHAL